



Contrat de Plan État-Région Années 2015 à 2020

Appel à projets mesure 2. Axe II Au titre de l'année 2018 Promotion de l'égalité professionnelle Entre les femmes et les hommes

Références :

Contrat de plan État-Région Provence-Alpes-Côte d'Azur 2015-2020, inscrite sur l'axe II (accès et maintien dans l'emploi des publics fragiles), mesure 2 (égalité professionnelle).

Préambule :

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique, politique et sociale, est un enjeu majeur de la société.

L'État et la Région dans le cadre du contrat de plan État-Région s'engagent à soutenir les opérations les plus pertinentes qui favorisent la mise en œuvre de cette égalité en matière professionnelle, notamment par la diffusion des outils et des bonnes pratiques.

1/ Contexte :

La politique de l'égalité entre les femmes et les hommes résulte d'une approche interministérielle et partenariale. Elle vise à obtenir des changements dans les pratiques et comportements pour rendre effectif le principe d'égalité dans l'emploi notamment face à :

- un taux d'emploi des femmes qui reste faible en région malgré leur niveau de formation ;
- des inégalités salariales souvent liées aux temps partiels, secteurs d'activité et moindre gestion des carrières ;
- l'insuffisante mixité des emplois notamment dans les métiers en tension ;
- difficulté pour gérer les temps de vie notamment la compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale ;
- la difficulté des entreprises entre 50 et 250 salariés à intégrer les obligations relatives à l'égalité professionnelle ce qui les fragilise et leur fait encourir des sanctions pécuniaires, civiles, voire même pénales.

2/ Objectifs généraux :

Au regard de ces difficultés, l'appel à projet porte les objectifs prioritaires suivants

- renforcer les actions en faveur de l'accès et le maintien dans des emplois de qualité ;
- mettre en place des actions favorisant la création d'entreprises et leur développement ;
- favoriser la mixité professionnelle, élargir le vivier de recrutement ;
- améliorer l'adéquation poste-compétences ;
- développer le dialogue social pour assurer l'égalité des chances et l'amélioration de la performance économique des entreprises et des associations sur le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur;
- accompagner la gestion des carrières, la levée de freins périphériques ;
- lutter contre les stéréotypes ;
- transformer la contrainte légale en matière d'égalité en levier de performance.

Les réponses à cet appel à projets proposeront des actions appropriées à la fois au contexte local, aux besoins de recrutement diagnostiqués dans certains secteurs d'activité et à la réduction des facteurs d'exclusion du marché du travail des demandeurs d'emploi femmes et hommes.

3/ Objectifs spécifiques :

Cette mesure du contrat de plan a pour but de mettre en œuvre des opérations dans les domaines de l'égalité d'accès à l'insertion, à l'emploi et aux responsabilités.

Le présent appel à projet se décline en **6 axes prioritaires** :

Axe 1 : l'élargissement par la mixité du vivier de recrutement notamment dans les métiers dits en tension, ajustement de leur image, s'assurer d'un égal accès à de nouveaux métiers

Axe 2 : la Mise en place d'une politique managériale favorisant une meilleure égalité de carrière et de salaire entre les hommes et les femmes, présentation des enjeux et conditions de réussite de l'intégration de l'égalité professionnelle

Axe 3 : l'accompagnement des femmes pour accéder à des emplois de qualité, renforce l'attractivité de l'entreprise et évite la fuite des compétences

Axe 4 : la création des entreprises par les femmes, notamment dans l'artisanat et dans les secteurs innovants

Axe 5 : la mise en place de nouvelles organisations du travail favorables à la conciliation famille/travail. (Mobilité, aménagement des horaires garde des personnes dépendantes vivant au foyer...), à la santé et à la qualité de vie au travail pour les femmes et les hommes

Axe 6 : le développement d'une culture commune des professionnels, chercheurs, inters médiateur de l'emploi et les institutionnels autour d'une plateforme de coordination des acteurs et des initiatives locales pour rendre lisible la question de l'égalité à travers la problématique du recrutement, de l'évolution professionnelle, de la formation, de la rémunération, de la mixité des équipes, et de l'équilibre vie professionnelle et personnelle vis-à-vis de la parentalité.

4/ Publics visés :

Les femmes et les hommes en emploi ou en parcours professionnels

Les jeunes ou adultes, en situation d'orientation, ou réorientation

Les partenaires sociaux et les branches professionnelles

Les chefs d'entreprises, les responsables de ressources humaines ou leurs représentants

Les structures en charge de formation, tutorat ou accompagnateurs à l'emploi.

5/ Seront prioritairement soutenues :

Des actions proposées sur la base d'un diagnostic local

Les actions mettant en place une dynamique territoriale avec une fédération des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion socio-professionnelle ;

Des actions ayant un impact mesurable sur la population cible

Des actions permettant une démarche d'évaluation partagée

Des actions assurant une couverture territoriale, une action au moins sur chaque département

Des actions régionales de coordination et de mise en synergie de bonnes pratiques, favorisant leurs duplications

6/ Bénéficiaires :

Associations, intermédiaires de l'emploi, acteurs de l'accueil, l'information et l'orientation, branches professionnelles, consulaires, organismes paritaires collecteurs agréés, partenaires sociaux, entreprises de conseil, groupement d'entreprises.

7/ Durée de l'opération

La période de réalisation du projet ne peut excéder 12 mois

L'opération doit obligatoirement démarrer en 2018.

Les actions retenues pourront être renforcées et démultiplier par le soutien des fonds structurels européen

8/ Modalités de réponse

Calendrier prévisionnel

Echéance dépôt dossier candidature	Notification des décisions opérateurs	des aux	Conventionnement
1 mars 2018			

9. Composition du dossier :

- Dossier de demande COSA visé par le représentant légal de la structure, le dossier type peut être téléchargé sur le site : www.service-public.fr
- [Dossier téléchargeable sur la plateforme du Conseil régional](#)
- La liste ensemble des pièces demandées (fiche jointe)

10. Lieu et modalités de dépôt des dossiers de candidature :

10,1. Les dossiers complets seront déposés **en version « papier »** aux services ci-dessous, à l'adresse de :

- 1 dossier à l'attention de Mr. le Directeur Régional de la DIRECCTE-PACA
DIRECCTE-PACA
23/25 rue Borde CS 10009 13285 MARSEILLE Cedex 8
- 1 dossier à l'attention de M. le Président du CONSEIL REGIONAL,
Service Subventions et Partenaires, Hôtel de Région, 27 place Jules Guesde, 13481
MARSEILLE Cedex 20
- 1 dossier à l'attention de la Direction Régionale des Droits des Femmes et de l'Egalité
Préfecture de Région Bd Paul Peytral 13282 MARSEILLE Cedex 20
- 1 dossier à l'attention de Sabira PERRAUD – DIRECCTE PACA
Service salariés, demandeurs d'emploi (SDE) 23/25 rue Borde CS 10009 13285 MARSEILLE
Cedex 8
- 1 dossier à l'attention de Zohra BAHOU – Direction de l'Emploi, de la Formation et de
l'Apprentissage- Service Orientation, Formations Professionnelles et Sanitaires et Sociales
(SOFPROSS)- Conseil régional, Hôtel de Région, 27 place Jules Guesde, 13481 MARSEILLE
Cedex 20

10.2 En outre, les dossiers seront obligatoirement envoyées **en version électronique** à l'ensemble des services mentionnés ci-dessous ; les versions électroniques seront rigoureusement identiques aux versions « papier »

Au niveau Régional, via la plateforme dédiée :

Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
www.subventionsenligne.regionpaca.fr

DIRECCTE-PACA
sabira.perraud@direccte.gouv.fr

DRDFE
francoise.rastit@paca.gouv.fr

Au niveau Départemental

- Auprès des délégués départementaux aux droits des femmes et de l'égalité de votre département :

DDCSPP 04	maklouf.rabhi@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
DDCSPP 05	gaelle.vallet@hautes-alpes.gouv.fr
DDCS 06	natacha.himelfarb@alpes-maritimes.gouv.fr
DDDFE 13	julia.hugues@paca.gouv.fr
DDCS 83	chantal.molines@var.gouv.fr
DDCS 84	elodie.goumet@vaucluse.gouv.fr

- Auprès de l'Unité territoriale de la DIRECCTE de votre Département, à l'attention du Correspondant départemental en charge de « la promotion de l'égalité, à savoir :

UT DIRECCTE des Alpes de Haute Provence

Résidence La Source – Bât B Rue du Trélus 04000 DIGNE-LES-BAINS

[BEUCARDET Helene \(UD004\) <helene.beucardet@direccte.gouv.fr>](mailto:helene.beucardet@direccte.gouv.fr)

[MADZAR Angele \(UD004\) <angele.madzar@direccte.gouv.fr>](mailto:angele.madzar@direccte.gouv.fr)

UT DIRECCTE des Hautes Alpes

Centre Administratif Desmichels – BP 129 05000 GAP

[CHAUVIN Marcel \(UD005\) <marcel.chauvin@direccte.gouv.fr>](mailto:marcel.chauvin@direccte.gouv.fr)

[TOUATI Nora \(UD005\) <nora.touati@direccte.gouv.fr>](mailto:nora.touati@direccte.gouv.fr)

UT DIRECCTE des Alpes Maritimes

Immeuble Communica – 455 Promenade des Anglais CP 43311 06206 NICE Cedex 3

[FUSARI Gerard \(UD006\) <gerard.fusari@direccte.gouv.fr>](mailto:gerard.fusari@direccte.gouv.fr)

[PAWLOWSKI Herve \(UD006\) <herve.pawlowski@direccte.gouv.fr>](mailto:herve.pawlowski@direccte.gouv.fr)

UT DIRECCTE des Bouches du Rhône

55 Boulevard Périer 13415 MARSEILLE Cedex 20

[OUSSEDIK Marie-Christine \(UD013\) <marie-christine.oussedik@direccte.gouv.fr>](mailto:marie-christine.oussedik@direccte.gouv.fr)

[HOFFMEYER Fabienne \(UD013\) <fabienne.hoffmeyer@direccte.gouv.fr>](mailto:fabienne.hoffmeyer@direccte.gouv.fr)

UT DIRECCTE du Var

177 Boulevard Charles Barnier BP 131 83071 TOULON Cedex

[BOUISSET Dominique \(UD083\) <dominique.bouisset@direccte.gouv.fr>](mailto:dominique.bouisset@direccte.gouv.fr)

[PAIREL Stephane \(UD083\) <stephane.pairel@direccte.gouv.fr>](mailto:stephane.pairel@direccte.gouv.fr)

UT DIRECCTE de Vaucluse

Les Services de l'État en Vaucluse - DIRECCTE UT 84 84905 AVIGNON Cedex 9

[NGUYEN-MINH Zara \(UD084\) <zara.nguyen-minh@direccte.gouv.fr>](mailto:zara.nguyen-minh@direccte.gouv.fr)

11/ Instruction :

1. Le comité de coordination technique État/Région sera chargé de veiller à la recevabilité des dossiers ; chaque dossier devra répondre aux critères et objectifs du présent appel à projets et respecter la procédure mentionnée.
2. Les correspondants territoriaux de la DIRECCTE, la délégation régionale des droits des femmes et de l'égalité, la DIRECCTE-PACA et les Services du CONSEIL RÉGIONAL seront chargés de l'analyse sur l'opportunité des dossiers et donneront un avis sur les dossiers lors de la commission régionale de sélection
3. Enfin, le Comité de programmation État/Région arrêtera la liste des projets retenus afin d'établir les arrêtés attributifs ou les conventions de financement de l'État et de proposer ces projets au vote du Conseil Régional.
4. Les décisions seront communiquées aux services instructeurs en charge des démarches administratives notamment des conventionnements des structures

Le porteur de l'action retenue devra mobiliser les cofinancements prévus dans le projet selon les procédures propres à chaque financeur.